



PROTÉGER L'ENTREPRISE

L'impossibilité à exercer ou la disparition d'un associé peut entraîner des difficultés pour l'entreprise : liquidation pour rembourser aux ayants droit le montant du capital détenu par l'associé disparu, arrivée d'un nouvel associé non désiré ou encore mise en péril de son contrôle pour les associés survivants.

PRÉVOYANCE CROISÉE ASSOCIÉS

Des solutions et garanties performantes en cas de décès ou d'invalidité d'un associé, permettant à l'adhérent (personne morale ou physique) de bénéficier de liquidités pour racheter les parts de l'assuré disparu et assurer le bon fonctionnement de l'entreprise.

VERSEMENTS À L'ENTREPRISE

- Décès/PTIA : capital jusqu'à **20 M€**
- IPT : capital jusqu'à **3,2 M€** (si <60 ans) ou jusqu'à **1,9 M€** (si ≥60 ans)

GARANTIES SOLIDES

- **Irrévocabilité du tarif DC PTIA**
- **Assurabilité :**
option permettant d'augmenter jusqu'à 20% ou 50% le montant des garanties DC/PTIA sans nouvelles formalités.

ADHÉSION SIMPLIFIÉE

Sélection médicale :

- En ligne ≤ **45 ans** : **DES/QS** jusqu'à 1 M€ et/ou 300€ d'IJ
- Pas d'**ECG d'effort** demandé ≤ **69 ans** : jusqu'à 1 M€ et/ou 300€ d'IJ

Sélection financière au-delà de 1 M€



Armand, 55 ans, dirigeant associé à Caroline et Renaud

“ Je détiens une part majoritaire de notre entreprise commune. Celle-ci a une valeur estimée à **620 000 €**. J'ai désigné Caroline et Renaud, comme bénéficiaires, si jamais il m'arrivait malheur. Le capital qui leur serait versé leur permettrait de payer le rachat de mes parts auprès de mes héritiers. Nous avons choisi le contrat **Gan Digital Prévoyance**, en couverture décès et perte d'autonomie, pour seulement **148 €/mois**. ”

Fiscalité

- Les cotisations versées ne sont **pas déductibles du bénéfice imposable** de l'entreprise, car elles ne sont pas considérées comme des charges d'exploitation. Ces cotisations peuvent **entrer dans l'assiette taxable de l'assuré** et être soumises selon son âge :
 - à un prélèvement après abattement de 152 000 € (<70 ans)
 - aux droits de succession après abattement de 30 500 € (>70 ans)
 Voir Articles 990-I ou 757 B du code général des impôts
- En cas de décès de l'associé, le capital versé aux associés survivants est **exonéré de droits de succession**.

PÔLE EXPERT

POUR VOS DOSSIERS COMPLEXES

Nous faisons intervenir notre **équipe de spécialistes en risques spéciaux** : analyse médicale et financière de haut niveau, tarification adaptée, accompagnement personnalisé, réactivité.



Calcul du montant assurable



Il correspond à la valeur des parts détenues par chacun des associés après valorisation de l'entreprise

Une offre exclusive

assurée par

réassurée par







MODALITÉS

- **Adhérent** : entreprise (personne morale) ou associés (personnes physiques).
- **Assuré** : l'associé. Toute personne physique, âgé d'au moins 18 ans, détentrice de parts du capital social d'une entreprise et lié par un contrat social à au moins un autre associé du fait des statuts de la société.
- **Bénéficiaire(s)** : les autres associé(s) désignés.

TERRITORIALITÉ À L'ADHÉSION

- **Adhérent** : le siège social de l'entreprise ou la résidence des associés doivent être situés en France*.
- **Assuré** : l'associé assuré doit résider en France*. Monde entier pour des séjours ou voyages n'excédant pas 3 mois consécutifs

*France Métropolitaine, Départements et collectivités d'outre-mer, Nouvelle Calédonie et Monaco.

GARANTIES

Libellé	Nature	Association entre garanties	Base de tarification	Type de prestations	Âge max adhésion =<	Âge de cessation des garanties =<	Montant assuré mini	Montant assuré maxi (sur 1 tête tous contrats)	Franchise	Durée maxi de prise en charge	Montant maxi prestation	Carence	Bénéficiaire
Décès	Garantie de base	PTIA	Toutes causes	Capital	79 ans	80 ans	15 000 €	20 M€	N/A	N/A	20 M€	0	Désignation nominative
PTIA		Décès			69 ans	70 ans	15 000 €	20 M€	N/A	N/A	20 M€	0	
IPT		Garantie complémentaire			Décès/PTIA	64 ans	65 ans (70 ans en option)	15 000 €	3,2 M€	N/A	N/A	3,2 M€	
Assurabilité	Option	N/A	N/A	N/A	Calée sur autres garanties souscrites DC/PTIA 79 ans	80 ans	20% à 50% de 15 000 €	1 000 000 €	N/A	N/A	N/A	Le bénéficiaire désigné	N/A

FORMALITÉS MÉDICALES

Les formalités médicales sont déterminées en fonction de l'âge de l'assuré et du capital à assurer en tenant compte des encours sur le même produit chez le même assureur.

Niveau de couverture		Jusqu'à 45 ans	46 à 55 ans	56 à 69 ans	70 à 80 ans
Capital décès jusqu'à 200 000 €	IJ jusqu'à 100 €/jour	DES (Déclaration d'état de santé)			RM (rapport médical)
De 200 001 € à 400 000 €	IJ de 101 € à 150 €/jour				RM (rapport médical) RM + Profil sanguin + Analyse d'urine + Cardio 1 + PSA
De 400 001 € à 1 000 000 €	IJ de 151 € à 300 €/jour	QS (Questionnaire de santé)	RM + Cardio 1	RM + Profil sanguin + Analyse d'urine + Cardio 1 + PSA	
De 1 000 001 € à 1 500 000 €	IJ de 301 € à 350 €/jour	RM + Profil sanguin + Analyse d'urine + Cotinine + Cardio 1			
De 1 500 001 € à 2 000 000 €	IJ de 351 € à 400 €/jour	RM + Profil sanguin + Analyse d'urine + Cotinine + Cardio 2			
De 2 000 001 € à 3 500 000 €	IJ de 401 € à 500 €/jour	RM + Profil sanguin + Analyse d'urine + Cotinine + Cardio 3			
De 3 500 001 € à 10 000 000 €	IJ de 501 € à 1.000 €/jour	RM + Profil sanguin + Analyse d'urine + Cotinine + Cardio 3 + Recherche de drogues et de toutes substances psycho actives dans les urines			
Au-delà de 10 000 000 €		RM + Profil sanguin + Analyse d'urine + Cotinine + Cardio 3 + recherche de drogues et de toutes substances psycho actives dans les urines + PSA + Mammographie			

FORMALITÉS FINANCIÈRES

Seuils de déclenchement

Formalités **déclaratives** : à partir de **1 000 001 €**

Formalités **justificatives** : à partir de **1 500 001 €**

Pièces justificatives demandées

- Statuts à jour de l'entreprise
- Dernière liasse fiscale de la société et le cas échéant un document expliquant le déficit.
- Copie du pacte d'associés ou décision d'Assemblée Générale indiquant le mode de cession entre associés.
- Document de valorisation de l'entreprise précisant la méthode de valorisation.

SOLIDITÉ FINANCIÈRE DES PORTEURS DE RISQUE

- Notation Fitch décembre 2024 de l'assureur Groupama : **A+**, perspective stable
- Notation Moody's décembre 2023 du réassureur Swiss Re : **Aa3 (excellent)**, perspective stable